



VERSION PROVISOIRE

Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ

Rapport¹

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteur : M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, Groupe du Parti populaire européen

Résumé

Alors que le Conseil de l'Europe peut être, à juste titre, fier des résultats de plus de trois ans d'intense campagne, grâce aux efforts combinés des trois dimensions de la campagne et le soutien de multiples parties prenantes, les objectifs de la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants doivent encore être réalisés. D'un côté, on a atteint le chiffre démonstratif de 30 ratifications de la Convention phare du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote »). D'un autre côté, il manque encore une signature et 17 ratifications. Et malheureusement, le temps est compté.

L'Assemblée devrait par conséquent faire deux recommandations clés au Comité des Ministres :

- i. prolonger la campagne de prolonger la campagne d'une année supplémentaire, jusqu'en novembre 2015 afin d'en tirer un maximum d'effets positifs ;
- ii. instaurer une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants pour faire perdurer les bénéfices de la campagne sous une autre forme, plus durable.

¹ Renvoi en commission : Doc. 13401, Renvoi N°4026 du 7 mars 2014.

A. Projet de recommandation²

1. La Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants a été lancée à Rome les 29 et 30 novembre 2010 et il est prévu qu'elle dure quatre ans en tout. Le principal objectif de la campagne est d'encourager la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote », STCE n-°201).

2. Ainsi que l'a souligné la Recommandation 2013 (2013) « Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ », jusqu'ici, le plus grand succès de la campagne est sans nul doute la ratification de la Convention de Lanzarote par 30 Etats membres à ce jour.

3. Cependant, il manque encore une signature et 17 ratifications. La mise en œuvre intégrale de la convention dans les Etats membres (et au-delà) aux niveaux international, national et local/régional doit également être assurée. A cet égard, l'Assemblée parlementaire se félicite de la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2013 (2013), notamment de l'invitation faite à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier la convention avant novembre 2014.

4. L'Assemblée reste très active dans la campagne à de multiples niveaux, notamment à travers son Réseau de parlementaires de référence dont les 52 membres ont à ce jour entrepris plus de 100 activités, et avec son projet pilote à Chypre. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a récemment intensifié ses activités dans le cadre de la campagne par l'intermédiaire de son Pacte des villes et des régions pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants, lequel a d'ores et déjà été signé par 32 villes, régions et organisations. En outre, des campagnes nationales sont actuellement menées dans 20 pays, contribuant à une sensibilisation et au changement politique au niveau national. Les participants à la Conférence sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015), tenue à Dubrovnik (Croatie), les 27 et 28 mars 2014, ont également renouvelé leur engagement à l'égard de la Campagne UN sur CINQ et soutenu les propositions faites ci-dessous.

5. L'Assemblée estime que le délai restant pour la réalisation des objectifs de la campagne – jusqu'à novembre 2014 – est trop court. Elle recommande par conséquent au Comité des Ministres de prolonger la campagne d'une année supplémentaire, jusqu'en novembre 2015, afin d'en retirer un maximum d'effets positifs.

6. L'Assemblée recommande en outre au Comité des Ministres d'instaurer, de préférence après les consultations avec l'UE et l'Unicef, une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, afin de faire perdurer les bénéfices de la campagne sous une autre forme, plus durable. Cela permettra aux Etats de poursuivre la sensibilisation à la violence sexuelle à l'égard des enfants et à générer un dialogue annuel autour de ce fléau.

B. Exposé des motifs par M. Ghilechi, rapporteur

1. Introduction

1. Le lancement de la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants à Rome, les 29 et 30 novembre 2010, a marqué la quatrième participation de l'Assemblée parlementaire à une campagne menée à la fois aux niveaux intergouvernemental, parlementaire, régional et local et associant de multiples parties prenantes³. La triste statistique à laquelle la campagne doit son nom – près d'un enfant sur cinq en Europe est victime de violence sexuelle, sous une forme ou une autre – a incité tous les organes et instances du Conseil de l'Europe à s'unir pour agir.

² Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 9 avril 2014.

³ La première de ces campagnes est la Campagne « Tous différents – Tous égaux » qui a rencontré un immense succès. Elle a été suivie par la Campagne 2006-2008 « Stop à violence domestique faite aux femmes ! » (laquelle a par la suite donné lieu à l'élaboration de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) et la Campagne « Pas à vendre » pour la promotion de la Convention de Varsovie (sur la lutte contre la traite des êtres humains).

2. Prévus pour durer quatre ans en tout, la campagne s'est fixé un double objectif :

2.1. promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote » STCE n° 201) afin que les normes qu'elle contient se concrétisent dans l'action politique et législative d'un aussi grand nombre de pays que possible ;

2.2. sensibiliser le plus largement possible à l'étendue de la violence sexuelle infligée aux enfants et donner les moyens de prévenir et de réprimer ces crimes.

3. Dans le rapport sur le bilan à mi-parcours de la campagne (Doc. 13151 du 27 mars 2013 qui a conduit à l'adoption à l'unanimité de la Recommandation 2013 (2013) sur « Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ »), ma collègue Mme Bonet Perot retrace l'historique de la campagne et résume toutes les actions entreprises par les différentes parties prenantes. Permettez-moi de revenir rapidement dans mon introduction sur un point essentiel évoqué dans son rapport : pourquoi promouvoir avant tout la Convention de Lanzarote ? Qu'est-ce qui confère à cette convention son caractère si particulier ?

4. La Convention de Lanzarote doit son caractère si particulier au fait qu'elle contient toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants et poursuivre les auteurs des abus en justice. Elle est ouverte aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux Etats non membres et à l'Union européenne et comporte un solide mécanisme de suivi sous la forme de son Comité des Parties (le Comité de Lanzarote), lequel a d'ores et déjà débuté son travail de suivi et se concentre sur le premier cycle relatif aux « abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance ».

5. Permettez-moi à cet égard de citer plus précisément Mme Bonet Perot : « La Convention de Lanzarote est l'instrument juridiquement contraignant le plus évolué et le plus complet au niveau international concernant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels : c'est la première fois qu'un traité international définit et érige en infraction pénale les sévices sexuels infligés aux enfants d'une manière aussi large, incluant de nouvelles formes d'abus sexuels (« grooming », etc.) et reposant sur des définitions précises de termes tels que « enfant », « exploitation sexuelle », « abus sexuel » et « victime ». Cette convention moderne du Conseil de l'Europe qui fait date est fondée sur l'approche dite des «5P» et contient des dispositions visant :

- à prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants ;
- à protéger les droits des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels et leur fournir une aide ;
- à poursuivre les auteurs des abus en justice ;
- à promouvoir des politiques appropriées et la coopération aux plans national et international pour lutter contre ce phénomène ;
- à assurer la participation de l'enfant. »

6. Comme l'a souligné Mme Bonet Perot, le meilleur moyen à notre disposition pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels à l'égard des enfants est d'organiser une campagne, qui non seulement sensibilise l'opinion à ce phénomène, mais aussi et surtout, assure la promotion de la Convention de Lanzarote. Même si nous pouvons à ce jour être fiers de notre succès, nous sommes toutefois face à un problème de taille : nous manquons de temps, alors même que la campagne passe à la vitesse supérieure. Alors que nous avons réussi à obtenir un record de 30 ratifications en très peu de temps au sein de nos parlements nationaux, il manque toujours une signature et 17 ratifications. La mise en œuvre intégrale de la convention dans les Etats membres (et au-delà) doit également être assurée, aux niveaux international, national et local/régional.

7. J'ai conscience que l'on ne peut faire campagne indéfiniment, mais je crois que nous avons besoin d'une année supplémentaire au moins pour nous rapprocher de la réalisation de nos objectifs. Selon moi, nous devons aussi commencer dès à présent à réfléchir à la manière dont nous allons faire perdurer les acquis de la Campagne UN sur CINQ dans le temps : l'instauration d'une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants à partir de 2016 pourrait être la solution.

2. Actualités sur les trois dimensions de la campagne

8. Au niveau européen, la campagne revêt trois dimensions, gérées respectivement par le Programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » (responsable du niveau intergouvernemental et de la coordination de l'ensemble de la campagne), par l'Assemblée parlementaire et par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. La campagne s'appuie aussi sur le soutien des dirigeants

des divers organes et instances du Conseil de l'Europe comme le Président de l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote – le Comité des Parties à la Convention de Lanzarote – est un élément important contribuant au succès de la campagne.

2.1. Dimension intergouvernementale et nationale : construire une Europe pour et avec les enfants

9. Depuis mars 2013, au moment de l'élaboration du bilan à mi-parcours de la campagne, la dimension intergouvernementale s'attache à assurer le secrétariat du Comité de Lanzarote, le mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote (au sein duquel l'Assemblée parlementaire siège sans droit de vote). Le Comité a tenu sept réunions à ce jour, et a adopté deux questionnaires lors de sa cinquième réunion, fixant au 31 janvier 2014 la date limite pour l'envoi des réponses. Le premier d'entre eux est un questionnaire général sur la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, et le second est axé sur « les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance »⁴, thème du premier cycle de suivi du Comité.

10. Les signatures et ratifications ont enregistré des progrès constants l'année passée : si un pays – la République tchèque – n'a toujours pas signé la Convention de Lanzarote, cinq autres (la Lituanie, la Russie, la Slovénie, la Suède et la Suisse) l'ont ratifiée depuis l'élaboration du rapport sur le bilan à mi-parcours. Autrement dit, 16 pays doivent encore ratifier la convention. Dans nombre de ces Etats, le travail parlementaire destiné à intégrer des amendements législatifs avant la ratification a commencé. Dans d'autres, des projets de loi de ratification sont actuellement soumis au processus parlementaire (lequel peut prendre un certain temps notamment dans les Etats à structure fédérale).

11. Pour les pays qui ont ratifié la convention, la mise en œuvre est capitale. En règle générale, la législation nationale aura déjà été mise en conformité avec les dispositions de la Convention de Lanzarote au cours du processus de ratification (bien qu'il puisse y avoir des exceptions). Dans l'esprit de l'article 38 de la Convention de Lanzarote, sur la coopération internationale, le Comité de Lanzarote aura aussi pour rôle de recueillir des exemples de bonnes pratiques. Etant donné que le Comité vient seulement d'entamer son premier cycle de suivi, il est trop tôt actuellement pour donner des informations sur la mise en œuvre de la convention par les Etats Parties.

12. Toutefois, il est déjà manifeste que la participation de multiples parties prenantes est essentielle. S'agissant de la campagne, plusieurs exemples de bonnes pratiques ont déjà été présentés dans divers matériels de la campagne (notamment dans le documentaire de 2012 pour la télévision et le web « Protège-moi », dans le Manuel à l'usage des parlementaires ou dans les bulletins d'information parlementaires). Les 20 partenaires nationaux de la campagne ont largement diffusé le livre pour enfants « Kiko et la main » et d'autres matériels dérivés, aux enseignants, aux associations de parents et autres professionnels, aidant les adultes à parler de façon positive et adaptée aux enfants concernant leur droit à définir leurs propres limites, leur droit de dire non et comment demander de l'aide. En 2013 et 2014, le développement du matériel de formation des enseignants sur l'éducation sexuelle dans le cadre du Programme Pestalozzi fut une des priorités, de même que l'utilisation par les enseignants du manuel réalisé par une ONG espagnole. Les activités de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants dans le domaine du sport, en association avec le secteur du sport du Conseil de l'Europe, ont été couronnées par une conférence tenue à Budapest (Hongrie) les 7 et 8 octobre 2013 sur « l'inclusion et la protection des enfants dans et par le sport », au cours de laquelle la parlementaire de référence grecque Mme Eleni Rapti (Grèce, PPE/DC), a mis en valeur la pertinence de la Campagne UN sur CINQ dans le domaine du sport.

13. La question de l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle, fait partie intégrante de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) que le Comité des Ministres a adoptée le 15 février 2012. Le Comité des Ministres a mis en place, à la fin 2013, un nouveau comité d'experts sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2016-2019), chargé de faire rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie 2012-2015 et d'élaborer un projet de Stratégie pour les années 2016-2019. Il s'agit là d'une initiative à saluer.

14. Deux conférences majeures consacrées (au moins en partie) au thème de la campagne ont également été organisées dans le cadre de la dimension intergouvernementale de la campagne depuis le rapport sur le bilan à mi-parcours de la campagne. La première s'est tenue à Madrid les 10 et 11 décembre 2013. Axée sur la prévention des abus sexuels sur enfants, elle a rassemblé quelque 180 participants en provenance d'une cinquantaine de pays. Organisée en coopération avec le Gouvernement espagnol et avec le soutien de la Fondation « La Caixa », la conférence a permis de présenter un aperçu des différents

⁴ Les deux questionnaires peuvent être consultés sur le site internet suivant : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/default_en.asp.

problèmes et d'examiner les solutions appliquées en Europe. Elle a également été l'occasion de reconnaître et de promouvoir le rôle joué par les diverses stratégies en vigueur (dans l'éducation, les services sociaux, la communication, la justice et la santé), les autorités locales, régionales et nationales, la société civile, le secteur privé, les familles et les enfants dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et de stratégies de prévention.

15. La deuxième conférence, intitulée « Grandir avec les droits de l'enfant », s'est tenue à Dubrovnik (Croatie) les 27 et 28 mars 2014. La conférence de bilan à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) s'est également concentrée sur les travaux du Comité de Lanzarote ainsi que sur la Campagne UN sur CINQ. Mes deux propositions phare ont été présentées par ma collègue Mme Maury Pasquier, qui a présidé le Réseau des parlementaires de référence de l'Assemblée durant trois années (2011-2013) : la prolongation de la campagne pour une année supplémentaire jusqu'à la fin 2015 et l'instauration d'une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants à partir de 2016. Les participants à la conférence ont renouvelé leur engagement en faveur de la Campagne UN sur CINQ et soutenu mes deux propositions.

2.2. *Dimension parlementaire : les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants*

16. L'Assemblée continue à s'occuper de la question de la violence sexuelle à l'égard des enfants, de par son rôle statutaire tout d'abord (à travers l'adoption de trois rapports sur la question cette année et l'année passée) et également en développant la dimension parlementaire de la Campagne UN sur CINQ, notamment par l'intermédiaire de son Réseau des parlementaires de référence et de ses 52 membres⁵. Les rapports se sont attachés à la campagne elle-même⁶, à la lutte contre le « tourisme sexuel impliquant des enfants »⁷, et à l'augmentation du nombre de signalements de soupçons d'abus sexuels sur les enfants⁸.

17. En janvier 2014, l'Assemblée a publié son troisième recueil des actions et bonnes pratiques, couvrant la période 2011-2013⁹. Ce recueil témoigne à la fois de l'action de l'Assemblée – du Réseau des parlementaires de référence et de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable et du poste nouvellement créé de Rapporteur général sur les enfants – et de celle des parlementaires et des parlements nationaux.

18. Concernant l'action de l'Assemblée, le recueil porte sur les 16 réunions du Réseau des parlementaires de référence, les sous-commissions et les parlementaires qui participent aux 15 conférences internationales et réunions de haut niveau, la participation parlementaire aux 6 réunions du Comité de Lanzarote, le lancement d'un projet pilote à Chypre, les 17 entretiens avec des personnalités et experts mis en ligne sur le site internet de la campagne, ainsi que d'autres outils de communication, comme les 12 bulletins d'information parlementaires et le clip vidéo destiné aux adolescents intitulé « Le Lac ». S'agissant des activités menées par les parlementaires et les parlements nationaux, il revient sur plus de 100 d'entre elles dans 25 pays¹⁰.

19. Depuis l'élaboration du bilan à mi-parcours en mars l'année dernière, le Réseau des parlementaires de référence a tenu cinq réunions supplémentaires. La 13^e réunion du 24 avril 2013 était consacrée à la question des abus sexuels commis sur des enfants par d'autres enfants, la 14^e réunion du 25 juin 2013 à celle des abus sexuels des enfants dans le sport. La 15^e réunion du 1^{er} octobre 2013 a porté sur le suivi de la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants aux niveaux européen et national, présenté par M. Eric Ruelle, président du Comité de Lanzarote. La 16^e réunion du 29 janvier 2014 s'est attachée à l'exploitation sexuelle des filles.

⁵ Une liste actualisée des membres est disponible à l'adresse suivante : www.assembly.coe.int/oneinfive.

⁶ Doc. 13151 par Mme Bonet Perot qui a conduit à l'adoption à l'unanimité de la recommandation 2013 (2013) sur « Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants: bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ. »

⁷ Doc. 13152, mon propre rapport, qui a conduit à l'adoption tout aussi unanime de la résolution 1926 (2013) en avril de l'année dernière.

⁸ Doc. 13430, un rapport dont j'ai pris le relais à la suite du départ de ma collègue Mme Marlene Rupprecht, et qui a donné lieu à l'adoption de la résolution 1980 (2014) par la Commission permanente en mars de cette année.

⁹ Disponible auprès du Secrétariat dans sa version papier et sur le site internet www.assembly.coe.int/oneinfive dans sa version numérique.

¹⁰ La parlementaire grecque de référence Mme Eleni Rapti mérite d'être mentionnée tout particulièrement, ses activités de campagne étant si nombreuses qu'elles font l'objet d'un recueil distinct (disponible sur CD-Rom auprès du Secrétariat).

20. Une réunion extraordinaire d'une journée entière s'est tenue à Genève le 13 novembre 2013 sur le thème de « Faire avancer la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants au niveau mondial – partager l'expérience européenne ». Ont notamment participé à cette réunion Mme Najat Maalla M'jid, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, M. Hans Guyt, directeur des campagnes de l'ONG pour la défense des droits des enfants « Terre des hommes » et Mme Susanna Greijer, PhD, du Département de droit de l'Institut universitaire européen. M. Guyt a présenté le projet « Sweetie » visant à démasquer des prédateurs sexuels sur internet au moyen d'une fillette virtuelle. Des représentants de l'UNICEF et de l'Union interparlementaire ont également apporté leur contribution¹¹.

21. Dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ, un projet pilote de trois ans (mai 2013 - avril 2016) « Renforcer les politiques nationales contre la violence sexuelle sur les enfants : un projet du Conseil de l'Europe impliquant des initiatives pilotes à Chypre », a été lancé l'année dernière. Cofinancé par la Fondation A.G Leventis et coordonné par l'Assemblée, il a pour objectif de permettre à Chypre de ratifier et de mettre en œuvre la Convention de Lanzarote, dans les trois ans à venir¹². Le projet a été lancé les 12 et 14 octobre 2013 à Nicosie et le groupe de pilotage du projet s'est réuni à Chypre le 14 octobre 2013 et le 19 février 2014. Une page Facebook consacrée à la campagne (*Council of Europe ONE in FIVE campaign*) a été créée pour coïncider avec le lancement du projet.

22. Un spot vidéo de deux minutes à l'intention des adolescents a été commandé au réalisateur Roland Edzard¹³. Intitulée « Le Lac », cette vidéo a été lancée pour la première fois lors d'une conférence de presse à Chypre le 11 octobre 2013 dans le cadre de ce projet pilote¹⁴. Produite en quatre langues (allemand, anglais, français et grec) avec le soutien de la Fondation A.G Leventis, la vidéo « Le Lac » illustre, dans un pique-nique familial apparemment paisible, la pression psychologique que des proches coupables d'abus sexuel peuvent exercer sur leurs victimes. Le spot se termine par un message directement adressé aux victimes, qui sont encouragées à « briser le silence » en appelant un numéro d'urgence européen le 116 111. Une version courte (30 secondes) de la vidéo a été réalisée. Un kit d'information comprenant les deux versions du spot a été largement diffusé aux télévisions européennes à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2013 et a touché de 6 à 8 millions de téléspectateurs dans 7 pays.

2.3. Dimension locale et régionale : un Pacte des villes et régions

23. Les collectivités territoriales sont aux premières lignes de la lutte menée pour mettre fin à la violence sexuelle à l'encontre des enfants et travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action et de stratégies pour traiter les cas existants et éviter que de nouveaux ne se présentent. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a récemment intensifié son action dans le cadre de la campagne, grâce aux activités du porte-parole thématique sur les enfants qu'il a désigné, M. Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC) et à son Pacte des villes et régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

24. Le Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants a déjà été adopté par le Bureau du Congrès en 2012. A ce jour, il a été signé par 32 villes, régions et organisations. Il contient une liste d'initiatives, comme celles décrites dans la Convention de Lanzarote, que peuvent prendre les collectivités territoriales ; ces initiatives sont structurées en fonction d'une approche en quatre volets, à savoir la prévention, la protection, les poursuites et la participation. Etant donné qu'en cette période de crise économique et financière, de nombreuses collectivités locales subissent une réduction de leurs moyens financiers, la liste comprend des actions qui nécessitent très peu de dépenses publiques, voire aucune, tandis que d'autres exigent des investissements importants car il faut définir des stratégies particulières et mettre en place des structures spéciales.

¹¹ Les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles en ligne après déclassification à l'adresse suivante : www.assembly.coe.int/oneinfive.

¹² Outre la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, les partenaires chypriotes sont l'université de Chypre, l'ONG « Hope for Children » UNCRC Policy Centre, le bureau de la Commissaire aux droits de l'homme, la ville de Nicosie, la Commission nationale chypriote pour l'UNESCO et le comité consultatif indépendant pour la prévention et la lutte contre la violence familiale.

¹³ Le spot vidéo a été mis en ligne sur www.assembly.coe.int/oneinfive/video et sur YouTube. La vidéo est disponible en qualité professionnelle, libre de droits et gratuite, en version courte ou longue. Elle est aussi disponible en version internationale permettant le doublage.

¹⁴ Un marque-page comprenant un code QR permettant de visionner directement la vidéo a été élaboré et distribué lors du lancement du projet pilote à Chypre en version anglais/grec. Une version anglais/français du marque-page a également été réalisée.

25. Le Congrès exhorte le plus grand nombre de villes et de régions possible à s'engager dans la Campagne UN sur CINQ en signant le Pacte, traduit en 22 langues¹⁵. Un programme spécifique de sensibilisation a été lancé en 2013 et une « Plate-forme du Pacte » a été créée sur le site internet UN sur CINQ du Congrès, permettant aux villes et aux régions d'adhérer au Pacte et de fournir des informations sur leurs actions de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.¹⁶ Cette Plate-forme, lancée en mars 2013, sert également de base de données concernant les bonnes pratiques. Le porte-parole thématique, M. Johan van den Hout, s'est rendu aux Pays-Bas, à Chypre et au Royaume-Uni l'année dernière pour promouvoir le pacte. En janvier dernier, des réunions se sont tenues avec des ministres et des représentants des trois communautés de Belgique. D'ici à la fin de l'année il effectuera des visites similaires en Autriche, en République tchèque et en Allemagne.

3. Défis à relever

26. Malgré tous ses succès, la Campagne UN sur CINQ s'est heurtée à plusieurs problèmes. Celui sur lequel Mme Bonet Perot a le plus insisté dans son bilan à mi-parcours est le manque de ressources humaines et financières. A l'heure d'une austérité budgétaire pour le Conseil de l'Europe et plusieurs de ses Etats membres, trouver des fonds pour financer une activité qui par définition nécessite beaucoup de personnel, ne fut pas chose aisée. Certes, le Comité des Ministres a alloué des fonds supplémentaires au Comité de Lanzarote sur le budget ordinaire de l'Organisation et l'Assemblée parlementaire a autorisé ses agents permanents à consacrer une grande partie de leur temps de travail à la campagne, mais ce sont véritablement les gouvernements, les parlements et une fondation privée qui sont venues à la rescousse.

27. La dimension parlementaire de la campagne en 2013 a été largement financée par une généreuse contribution volontaire du gouvernement allemand et d'importantes contributions des parlements d'Andorre, d'Arménie, d'Autriche, d'Azerbaïdjan, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Pologne et du Portugal, ainsi que du gouvernement de Norvège. Sans ce soutien, la réunion extraordinaire du Réseau des parlementaires de référence à Genève en novembre 2013, qui a permis de faire connaître l'expérience de la campagne européenne à la communauté internationale, n'aurait pu avoir lieu. La conclusion de l'accord sur le projet pilote à Chypre avec la Fondation A.G. Leventis a permis de concevoir des outils de communication efficaces à l'instar du spot vidéo « Le Lac » et de la page Facebook dédiée à la campagne – des outils qui figuraient l'année dernière en tête de la liste de souhaits de Mme Bonet Perot.

28. A la suite d'un nouvel appel de fonds, des contributions supplémentaires ont été reçues ou annoncées pour les activités de la campagne de l'Assemblée en 2014, notamment une contribution volontaire généreuse du gouvernement norvégien et d'importantes contributions des parlements d'Israël, du Luxembourg, de Pologne et de Suisse. Bien que l'Assemblée n'ait pas encore atteint son objectif de levée de fonds pour la campagne, j'espère que cela sera le cas au second semestre de cette année. Ce qui m'amène à évoquer le défi plus important qui se pose à nous actuellement : le manque de temps pour mener la campagne à bon terme.

29. Comme évoqué à la section 2, la campagne bat actuellement son plein. Les trois dimensions de la campagne créent de la valeur ajoutée à ce stade : la dimension intergouvernementale pourra bientôt diffuser les résultats du premier cycle de suivi du Comité de Lanzarote sur les abus sexuels commis sur les enfants dans le cercle de confiance, ce qui permettra de concentrer les efforts de la campagne pour combler les lacunes dans la mise en œuvre pour les 30 Etats déjà liés par la convention ; la dimension parlementaire mène une campagne acharnée pour augmenter le nombre de ratifications dites « efficaces », autrement dit des ratifications correctement préparées qui permettront à la convention d'être effective dès le 1^{er} jour, et souhaiterait élaborer un outil de communication destiné à la classe d'âge qui n'est actuellement pas visée (les enfants de 6 à 12 ans) par l'intermédiaire de son projet pilote à Chypre ; la dimension locale et régionale assure quant à elle la promotion de son pacte de telle manière à veiller à ce que la Convention de Lanzarote soit mise en œuvre au niveau local et régional, autrement dit au plus près des enfants concernés et là où se situent de nombreuses autorités compétentes pour la protection des enfants.

30. Ce n'est pas le moment de laisser la campagne venir à échéance. Non, c'est le moment de demander au Comité des Ministres de la prolonger d'une année supplémentaire, jusqu'en novembre 2015, de manière à maintenir la dynamique et à atteindre les objectifs de la campagne. Je suis heureux de constater qu'à la fois le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe ainsi que les participants à la conférence à Dubrovnik ont explicitement soutenu cette proposition.

¹⁵ Le *toolkit* sera prochainement téléchargeable sur le site du Congrès: www.coe.int/congress-oneinfive dans les 22 langues.

¹⁶ www.coe.int/congress-oneinfive.

31. La prolongation de la campagne pour une année supplémentaire résoudra la plupart de nos problèmes immédiats. Toutefois, le défi ultime se posera une fois que la campagne aura pris fin en novembre 2015 : comment maintenir la dynamique générée par la campagne ? Comme l'a indiqué Mme Bonet Perot dans son bilan à mi-parcours, bien entendu, les parlementaires peuvent maintenir la pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils la signent et la ratifient (grâce à des questions parlementaires, par exemple), s'assurer qu'une législation appropriée est adoptée pour sa mise en œuvre et influencer sur le montant des crédits budgétaires consacrés à la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants au niveau national. Bien entendu le Comité de Lanzarote continuera à suivre l'évolution de la situation et à faire des recommandations pour progresser davantage dans la mise en œuvre. Mais l'instauration d'une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants (à partir de 2016) n'aiderait-elle pas à faire perdurer les effets positifs de la campagne ?

32. Cette proposition n'est en effet pas nouvelle : comme l'a fait observer à juste titre la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2013 (2013), la décision d'instaurer une telle journée figure déjà dans la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) ; une décision sera prise cette année, en 2014, qui est déjà en cours de préparation du côté intergouvernemental (un document de réflexion doit être présenté en mai 2014). Selon moi, il est toutefois important que l'UE et l'Unicef soient aussi consultés sur cette proposition.

33. J'aimerais revenir sur cette proposition : selon moi, la date la plus appropriée serait le 18 novembre, juste avant le 19 novembre (Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants) et le 20 novembre (Journée mondiale de l'enfance). Le choix de la date est important. L'instauration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) a libéré le 8 mars (Journée internationale de la femme) d'une focalisation sur les femmes victimes de violence, et cadre bien avec les 15 jours d'activisme jusqu'au 10 décembre (Journée des droits de l'homme). Une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants pourrait de même libérer la Journée mondiale de l'enfance d'une focalisation sur la victimisation des enfants et créer une période de 3 jours de campagne pour les droits des enfants.

4. Conclusions et recommandations : vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ

34. Le Conseil de l'Europe peut être fier, à juste titre, des résultats obtenus après plus de trois années de campagne intensive, grâce aux efforts conjugués des trois dimensions de la campagne et du soutien apporté par les multiples parties prenantes ; néanmoins les objectifs de la Campagne UN sur CINQ n'ont pas encore été atteints : il manque encore une signature et 17 ratifications de la Convention de Lanzarote. Et malheureusement, le temps nous manque.

35. J'ai par conséquent deux recommandations essentielles à faire :

35.1. L'Assemblée devrait recommander au Comité des Ministres de prolonger la campagne d'une année supplémentaire, jusqu'en novembre 2015, afin d'en retirer un maximum d'effets positifs ;

35.2. L'Assemblée devrait recommander au Comité des Ministres d'instaurer, de préférence après les consultations avec l'UE et l'Unicef, une Journée européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants afin de faire perdurer sous une autre forme, plus durable, les effets positifs de la campagne.

36. Je crois et j'espère que si l'Assemblée et le Comité des Ministres tiennent compte de ces recommandations, la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants deviendra l'une des campagnes les plus réussies jamais menées par l'Organisation.